

Février
2016

Des textes relatifs aux missions des infirmiers et des médecins sont parus. Ils définissent leurs rôles respectifs et complémentaires dans le suivi des élèves.

Pour nos syndicats, ces textes, bien qu'insatisfaisants, ont le mérite d'avoir été actualisés en prenant en compte les nouvelles réalités professionnelles – ce qui n'est pas encore le cas pour les collègues assistants sociaux.

Dès la grande section de maternelle, l'infirmier doit être autorisé à exercer son rôle propre dans le cadre d'un objectif de santé publique défini par l'État, tout comme le médecin qui est tenu à des obligations institutionnelles.

Pour éviter la confusion parfois entretenue, il convient de clarifier la situation :

OUI, nous sommes favorables à une harmonisation nationale des pratiques, des outils et du recueil des données concernant les bilans de santé des élèves voire des étudiants : dossier de santé scolaire, déroulement des bilans, tests...

NON, le bilan de santé n'est pas exclusivement effectué par le médecin scolaire.

OUI, dans le bilan des élèves de 6 ans, certains actes relèvent bien de l'exercice propre des infirmiers.

NON, l'expertise médicale du médecin scolaire n'est pas systématiquement requise pour s'assurer de la santé des élèves de 6 ans.

OUI, l'arrêté du 3 novembre 2015 place le médecin dans la position d'acteur principal de la visite des élèves de 6 ans afin d'assurer le diagnostic ou le suivi des troubles des apprentissages.

NON, acteur principal ne signifie pas acteur exclusif.

OUI, il existe une coordination fonctionnelle entre infirmiers et médecins.

Le Snamspen et le Sgen-CFDT travaillent :

- À la **construction** d'un pôle santé-social.
- À la **reconnaissance** pleine et entière des rôles propres et de l'expertise de chaque professionnel dans l'élaboration des lettres de missions à l'Éducation nationale.
- À la **valorisation** de la contribution des personnels dans l'exécution des missions qui leur sont confiées et à assurer la reconnaissance de l'expertise des personnels infirmiers, et notamment la prise en compte de leur activité clinique en tant que telle.
- À l'**accès** à une formation d'adaptation à l'emploi dès la prise de fonction.
- À une **formation professionnelle continue** et adaptée aux problématiques de santé et aux réalités des secteurs.

C'est en proposant ensemble que nous obtiendrons des avancées individuelles et une amélioration du service public !

www.snamspen.org
sgen.cfdt.fr

